

PROJET POUR LA FRANCE DE **MARINE LE PEN**



M LES JEUNES



M

LES JEUNES



LES JEUNES

Chers jeunes,

Vous êtes notre espoir. Vous incarnez l'avenir de la France.

Voilà pourquoi, face aux incertitudes qui pèsent sur vos projets, face aux épreuves qui se sont accumulées pour vous depuis tant d'années, et en particulier depuis deux ans en raison de la pandémie, je veux être votre premier soutien.

Je veux une jeunesse de France fière d'elle et confiante. Une jeunesse certaine d'être soutenue et protégée à chacune des étapes de sa vie et lui permettant de se projeter dans l'avenir : les études, l'entrée sur le marché du travail, l'achat d'un bien immobilier, la fondation d'une famille. En tant que présidente de la République, vous garantir mon soutien inconditionnel dans votre cheminement n'est pas qu'un devoir moral : c'est une nécessité absolue.

Car la France de demain, c'est vous.



■ **Mesure n°1 : un chèque apprentissage bénéficiant aux jeunes et aux entreprises**

Dans de nombreux secteurs d'activité, les entreprises peinent à recruter : hôtellerie-restauration, certains métiers de l'industrie, services à la personne... Je veux donner à toutes les entreprises qui prennent en charge la formation de leurs salariés de demain la capacité de leur offrir une rémunération à la hauteur de leurs efforts, et une entrée valorisante dans la vie active.

Aujourd'hui, la formation professionnelle sous toutes ses formes est mal rémunérée. Les jeunes sont incités à prolonger leurs études, souvent sans que cela améliore leurs chances de trouver un emploi attractif.

C'est pourquoi je mettrai en place un chèque formation accessible à tous les 18-25 ans versé par l'État. Il correspondra à 50 % de ce que

coûterait la formation d'un jeune s'il était scolarisé dans une filière générale. Pour un apprenti de 16 ans, cela représente 5 500 €, équitablement partagés entre la rémunération qu'il touchera chaque mois et son entreprise d'accueil. Pour un jeune au-dessus de 18 ans, 8 000€.

Concrètement, cela signifie une hausse de 230 € de la rémunération mensuelle de tous les moins de 18 ans (et de 330 € pour les 18-25) qui feront le choix de l'apprentissage, de l'alternance ou de la formation professionnelle.

Pour l'entreprise formatrice, ce sont 2 750 € ou 4 000 € qui viendront récompenser chaque année son effort en faveur de l'insertion professionnelle de nos jeunes.

■ **Mesure n°2 : faciliter l'accès des jeunes couples à la propriété en leur octroyant un prêt public, transformé en don dès le troisième enfant**

La bulle immobilière est un frein considérable à la création de nouveaux foyers : le prix des logements a augmenté de près de 25 % en France métropolitaine, en seulement dix ans. Pour les jeunes actifs, le fait de devenir propriétaires, de fonder une famille et d'élever des

enfants dans un cadre de vie harmonieux est devenu, bien souvent, inaccessible. Les conséquences de cette situation sont dramatiques pour la France : le taux de natalité a atteint en 2019 son plus bas niveau. La réponse que je souhaite apporter à ce problème majeur est

radicale : l'État soutiendra massivement les jeunes couples, à la fois pour l'accès à la propriété et pour devenir parents. Un prêt public à taux zéro sur dix ans, pouvant aller jusqu'à 100 000 euros, complètera tout prêt immobilier souscrit auprès d'une banque par un couple dont la moyenne d'âge est inférieure à trente ans, et dont au moins l'un des deux membres est Français. Et pour encourager les naissances, le capital restant dû sera transformé en don dès la nais-

sance de leur troisième enfant.

Avec cette mesure, je réconcilierai soutien en faveur de l'accès à la propriété, et engagement de l'État au bénéfice des familles. Complété par les mesures indispensables de soutien à la construction et à la rénovation de logements que je souhaite mettre en œuvre, ce dispositif permettra aux jeunes de France et à leurs familles en devenir de se projeter à nouveau sereinement dans l'avenir.



■ Mesure n°3 : exonérer d'impôt sur le revenu tous les moins de 30 ans



Un jeune éligible à l'impôt sur le revenu, cela peut paraître une bonne nouvelle au premier abord. C'est en effet le signe qu'il occupe un emploi bien rémunéré, et qu'il contribue, par son travail, au bien commun. Ce constat est toutefois en trompe-l'œil, pour deux principales raisons. Premièrement, ponctionner par l'impôt sur le revenu le salaire d'un de nos jeunes, c'est diminuer son niveau de vie, et par suite, sa capacité à investir et à se projeter dans l'avenir.

Ensuite, l'impôt sur le revenu peut inciter certains jeunes Français à faire le choix de l'expatriation au début de leur carrière : une étude du Boston Consulting Group et de Cadremploi a montré que 79% des Français de 21 à 30 ans souhaitent travailler à l'étranger, contre 61% pour les jeunes des autres pays. Ce phénomène, qui prive la France de ses jeunes talents au moment où elle en a le plus besoin, doit être combattu. Et cela d'autant

que l'instauration du prélèvement à la source en 2019 par Emmanuel Macron est une mesure antijeune. Jusqu'alors, un nouveau salarié ne payait des impôts sur le revenu que l'année qui suivait son entrée sur le marché du travail.

Voilà pourquoi je mettrai en place une règle simple, dès mon élection : l'exonération totale d'impôt sur le revenu avant trente ans. Au moment de l'entrée dans la vie active, les jeunes bénéficieront immédiatement de cette mesure, qui leur permettra d'améliorer leur niveau de vie et de constituer une épargne leur ouvrant la possibilité, par exemple, d'accéder plus rapidement à la propriété.

En exonérant d'impôt sur le revenu tous les moins de trente ans, nous encouragerons et faciliterons leur enracinement durable en France. Cet engagement fort sera capital pour mettre un terme à la fuite des cerveaux dont souffre notre pays depuis vingt ans.

■ **Mesure n°4 : exonérer d'impôt sur les sociétés, pour cinq ans, toute entreprise créée par un moins de trente ans**



Un soutien sans réserve doit être accordé aux jeunes qui font le choix de créer leur entreprise : ils contribuent à la prospérité de la France d'aujourd'hui et de demain. Or, la perspective d'être soumis à l'impôt alors que les premiers bénéfices sont à peine dégagés les pénalise fortement. Pire : elle décourage, à la source, la création de sociétés par les jeunes générations. Comment imaginer qu'un jeune à peine sorti des études, qu'un apprenti ayant tout juste fini sa formation payent des impôts sur les premiers fruits de leur travail ?

Avec cette mesure, nous mettrons fin à cette aberration : il y a urgence à soutenir fortement nos jeunes qui s'engagent dans l'entrepreneuriat. Limiter les prélèvements

obligatoires sur ces entreprises, c'est aussi leur donner des capacités d'investissement et de recrutement qui leur manquent souvent bien cruellement.

Dans les mois suivant mon élection, j'instaurerai une exonération totale d'impôt sur les sociétés créées par un jeune de moins de trente ans. Pour éviter tout risque d'abus, chaque jeune aura droit à une seule chance de recourir à ce dispositif et il faudra que cette entreprise soit son activité principale. Je suis convaincue que ce soutien massif à nos jeunes entrepreneurs sera porteur, en quelques années, de dynamiques nouvelles qui profiteront à l'ensemble de l'économie française.

■ Mesure n°5 : construire en cinq ans 100 000 nouveaux logements étudiants publics



Le logement étudiant est l'un des grands échecs d'Emmanuel Macron. Sur 60 000 logements promis en 2017, à peine un quart ont été construits, alors que trois étudiants sur quatre rencontrent des difficultés pour se loger. Le problème est simple : il manque 250 000 logements étudiants en France. Ma réponse l'est tout autant : nous allons lever tous les blocages et remédier à ce problème.

Dès mon élection, les préfets seront dotés d'une compétence spécifique en matière de construction de logements étudiants : en un quinquennat, nous en construirons 100 000. Dans toutes les zones tendues, un objectif de construc-

tion chiffré et adapté aux besoins locaux sera défini. L'État mettra à disposition le foncier dont il est propriétaire, pour permettre la construction, par des dérogations aux procédures administratives interminables, de résidences étudiantes.

Tous ces projets seront très bénéfiques pour le secteur du bâtiment, ce qui favorisera la croissance et l'emploi local.

En outre, afin de favoriser le travail des jeunes durant les vacances, les internats des zones touristiques seront mis à leur disposition afin de faciliter leur accès à un hébergement moyennant une somme modique.

■ Mesure n°6 : instaurer une priorité nationale pour l'accès au logement étudiant



L'accès au parc public du logement étudiant conditionne bien souvent la capacité des familles françaises, en particulier les moins aisées, à permettre à leurs enfants de mener des études ou de suivre une formation professionnelle. C'est le parc public qui permet par exemple à des étudiants de ne payer, pour un studio à Paris, qu'un quart du loyer qu'ils devraient déboursier sur le marché privé.

En 2021, le CNOUS estimait que près d'un quart des logements dont il a la gestion étaient occu-

pés par des étudiants étrangers. Cela représente près de 90 000 logements. Je veux immédiatement les remettre à disposition des étudiants français : dans les mois suivant mon élection, une priorité nationale sera instaurée en leur faveur. Concrètement, cela signifie une chose simple : aucun étudiant étranger ne sera logé dans une résidence universitaire publique tant que toutes les demandes formulées par des Français n'auront pas été satisfaites. Avec cette mesure, qui ne coûtera pas un centime à l'État, nous redonnerons du pouvoir d'achat aux jeunes eux-mêmes, mais aussi à leurs familles.

Une attention particulière sera portée aux étudiants ultra-marins souvent démunis en arrivant étudiant en métropole.

■ Mesure n°7 : soutenir financièrement les jeunes qui travaillent durant leurs études

Accompagner un jeune dans des études supérieures n'est pas à la portée de toutes les familles. Les catégories populaires, bien sûr, mais aussi les classes moyennes, n'ont bien souvent pas les moyens de payer un loyer et des frais de scolarité pour leurs enfants, compromettant leur entrée dans l'âge adulte. La précarité est devenue

un passage obligé, parfois même un horizon, pour des centaines de milliers de jeunes Français. Plusieurs études évaluent à un million le nombre d'étudiants qui travaillent durant leurs études. Je veux les soutenir sans réserve, en encourageant non seulement leur activité, mais aussi la réussite de leur formation.

Voilà pourquoi, élue présidente de la République, j'instaurerai pour tous les étudiants français qui occupent un emploi un complément de revenu versé par État. Il s'élèvera à 20 % de leur revenu, plafonné à 200 euros mensuels, et à 30 % pour les étudiants boursiers, plafonné à 300 euros mensuels. Pour encourager leur succès académique, le versement de ce complément sera conditionné à la validation de leurs semestres d'études.

L'emploi étudiant est une chance pour nos jeunes, auxquels il permet de découvrir la vie professionnelle et d'améliorer leur quotidien, mais

aussi pour la France, car ils contribuent ainsi à la prospérité économique du pays. Avec cette mesure, l'État s'engagera fortement en faveur de nos forces vives qui ont fait le choix du travail, et pas celui de l'assistanat. Cette mesure incitera également les entreprises et les étudiants à déclarer ces « petits boulots », en contribuant à leur protection sociale de demain.

Sortons des débats médiocres sur un « RSA Jeunes » ou sur une « Garantie Jeunes ». Récompensons maintenant, la jeunesse travailleuse de France.



■ Mesure n°8 : rendre les transports ferroviaires gratuits aux heures creuses pour les 18-25 ans



L'entrée dans la formation professionnelle ou supérieure contraint bien souvent de nombreux jeunes à s'éloigner de leur famille. Le centre de formation des apprentis, l'université, l'entreprise formatrice, ne sont que rarement à proximité du domicile familial.

La pandémie de Covid-19 a cruellement souligné l'isolement dont souffrent trop souvent les étudiants au cours de leur cursus : loin de leurs repères, loin de leurs parents, loin de leurs amis d'enfance, ils sont très nombreux à faire face à un sentiment de déracinement. Et quand ils veulent y remédier, c'est au prix d'efforts financiers importants, payé par eux-mêmes ou par leurs parents.

Avec une mesure, de mise en œuvre simple, et dont le coût pour

l'État est dérisoire au regard des bénéfices qu'elle entraînera pour nos jeunes, je souhaite remédier à ce problème.

Cette solution, c'est la gratuité des transports ferroviaires, qu'il s'agisse de lignes régionales ou nationales, pour tous les Français de 18 à 25 ans aux heures creuses. Tout en soulageant les finances des jeunes et de leurs familles, cette mesure permettra de lutter contre l'isolement qui pèse cruellement sur de nombreux étudiants éloignés de leur département d'origine.

Une convention sera passée entre l'État et les opérateurs ferroviaires afin de garantir le bon fonctionnement de ce mécanisme, qui sera mis en place dans les mois suivant l'élection présidentielle.

MARINE LE PEN
CANDIDATE
À LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE



“ ÉLUE PRÉSIDENTE, JE FERAI TOUT **POUR RENDRE
LA JEUNESSE DE FRANCE FIÈRE D'ELLE
ET CONFIANTE EN L'AVENIR** ”

REJOIGNEZ
LA CAMPAGNE :



NOUS SUIVRE SUR LES RÉSEAUX :



M
la France
www.mlafrance.fr